

# Communiqué

Diffusion immédiate

Ottawa, le 17 mai 2001  
2001-050

## **DÉCLARATION COMMUNE DU GOUVERNEMENT CANADIEN ET DE LA BANQUE DU CANADA CONCERNANT LA RECONDUCTION DE LA CIBLE DE MAÎTRISE DE L'INFLATION**

La politique monétaire canadienne a pour objectif de soutenir et de promouvoir le bien-être économique du Canada en favorisant une expansion soutenue de l'activité, une hausse de l'emploi et l'amélioration du niveau de vie. La meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter à cette fin est de préserver la confiance des particuliers et des entreprises dans la valeur de la monnaie en leur fournissant la certitude, lorsqu'ils prennent leurs décisions économiques, que l'inflation restera basse et stable.

Durant les dix dernières années, les bas taux d'inflation et les cibles de maîtrise de l'inflation ont servi d'assise à la vigoureuse tenue de l'économie canadienne. L'engagement du gouvernement canadien et de la Banque du Canada à l'égard de ces cibles a aidé à ancrer les attentes du public au sujet d'une inflation basse et stable et a atténué les fluctuations de l'activité économique. L'instauration d'un climat d'inflation faible et stable a permis aux ménages et aux entreprises de planifier leur épargne et leurs investissements à long terme avec plus d'assurance, a incité ces dernières à maîtriser leurs coûts et à accroître la productivité, et a réduit la nécessité pour les particuliers et les entreprises de détourner des ressources en vue de se prémunir contre l'inflation. Les bas taux d'inflation, combinés aux progrès substantiels accomplis par tous les ordres de gouvernement au chapitre budgétaire, ont favorisé une croissance plus élevée de l'économie, la réduction des taux d'intérêt et la progression de l'emploi.

Forts de l'expérience acquise par le Canada en matière de cibles d'inflation au cours de la dernière décennie, et à la lumière des avantages attestés que comporte une telle approche, le gouvernement et la Banque ont convenu de reconduire la cible de maîtrise de l'inflation.

Aux termes de la nouvelle entente :

- les limites de la fourchette cible de maîtrise de l'inflation demeureront 1 et 3 % ;
- la politique monétaire continuera de chercher à maintenir la tendance de l'inflation à 2 %, le point médian visé par la Banque.
- L'entente portera sur une période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2006. Avant la fin de 2006, le gouvernement et la Banque feront le bilan de l'expérience et détermineront la cible qui convient pour la période subséquente.



L'engagement pris par le gouvernement et la Banque à l'égard de cette cible de maîtrise de l'inflation permettra aux Canadiens de continuer à jouir des avantages que procure, sur le plan économique et social, un taux d'inflation bas, stable et prévisible, et affermira la confiance dans les perspectives économiques du pays au cours des années à venir.

---

Pour de plus amples renseignements :

Jean-Michel Catta  
Division des affaires publiques  
et des opérations  
Ministère des Finances  
(613) 996-8080

**[www.fin.gc.ca](http://www.fin.gc.ca)**

Pierre Laprise  
Banque du Canada  
(613) 782-8782

**[www.banqueducanada.ca](http://www.banqueducanada.ca)**

### **Note d'information**

La Banque du Canada diffusera un document d'information qui décrit et explique la mise en oeuvre de la cible de maîtrise de l'inflation le vendredi 18 mai, à 10 h.

*Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances Canada à l'adresse suivante : [http://www.fin.gc.ca/scripts/register\\_f.asp](http://www.fin.gc.ca/scripts/register_f.asp)*